



ARTISAN : COMMENT PROTÉGER VOTRE PATRIMOINE ?

DURÉE

- ▶ 1 jour

PRÉREQUIS

- ▶ Pas de pré requis spécifiques

PUBLICS BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Chefs d'entreprise artisanale et leur conjoint collaborateur ou conjoint associé
- ▶ Créateurs d'entreprise artisanale, salariés, demandeurs d'emploi, ...

VALIDATION

- ▶ Attestation de suivi

EFFECTIF

- ▶ Entre 8 et 12 stagiaires

HORAIRES

- ▶ de 9h à 17h

LIEUX

- ▶ Laxou

OBJECTIF

- ▶ Comprendre et maîtriser les principales méthodes de protection et de séparation du patrimoine au regard des règles matrimoniales, successorales, fiscales et sociales

CONTENU

- ▶ **La protection de l'entrepreneur**
 - ▶ Identifier précisément les besoins de protection de l'entrepreneur
- ▶ **Les techniques de protection**
 - ▶ Identifier et maîtriser les techniques juridiques et financières permettant de protéger son patrimoine : incidences du régime matrimonial, incidences du régime fiscal
- ▶ **Zoom sur les incidences du droit successoral sur l'entreprise**
 - ▶ Identifier les avantages et inconvénients de chaque option au regard du droit successoral : le risque majeur de confusion du patrimoine d'une société et celui de l'entrepreneur, le risque pénal et fiscal

STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

- ▶ Mise en situation
- ▶ Echanges d'expériences personnelles
- ▶ Remise de supports de formation



TARIF

- ▶ Frais d'inscription : 50 €
- ▶ 350 €
- ▶ Prise en charge possible, sous conditions*, par le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est pour les chefs d'entreprise inscrits au RM, leurs conjoints collaborateurs ou leurs conjoints associés. Pour les associés, nous consulter.
- ▶ Autres publics : nous consulter

* Eligibilité de la demande conformément aux modalités de prise en charge du Conseil de la Formation de la CRMA Grand Est

www.cma-nancy.fr

adeline-vincent@cm-nancy.fr • 03 83 95 60 46

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle

4 rue de la Vologne • 54520 LAXOU

☎ 03 83 95 60 60 • Fax 03 83 95 60 30

